

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2017/019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

| | |
|--------------------|---|
| SYNDICS TITULAIRES | 6 |
| QUORUM | 4 |
| SYNDICS PRESENTS | 6 |
| VOTES POUR | 6 |
| VOTES CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | 0 |

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : HONORAT Guy - - DEVINE Marc -- PECOULT Jocelyn

Excusés : PONCET Norbert -- PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : OLIVIER Denis - NOUGUIER M.Claude

Excusés : LIENS Charles

L'an deux mille dix-sept et le quatorze novembre à dix-huit heures, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

=====

Objet : Changement operateur télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Président expose : Vu la délibération en date du 30 Avril 2014 approuvant la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, monsieur le président rappelle que l'ASCO du canal du cabedan neuf utilise la plateforme IXBUS proposée par la société JVS-Mairistem. Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions règlementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXchange.

Qui l'exposé du Président : la commission syndicale décide de changer d'opérateur des actes au contrôle de légalité, donne son accord pour que l'ASCO du canal du cabedan neuf accède aux services iXchange de JVS-Mairistem pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité, donne son accord pour que le président signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Vaucluse, représentant l'état à cet effet
Donne son accord pour que le président signe le contrat de souscription entre l'ASCO du canal du cabedan et la société JVS-Mairistem.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de publication le

Le syndic

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20171114-2017-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Publication : 23/11/2017

Pour l'autorité Compétente
par délégation

